

Conseil Municipal du 21 septembre 2021 PROCES-VERBAL

Nombre de	Présents	Excusés	Absents
conseillers		avec	
en exercice		pouvoir	
15	11	4	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 16 septembre 2021 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 21 septembre 2021 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens.

Etaient présents SUZZARINI Pierre, LORENZI Florence, BARBE Gilles, GAVILLON Dominique STREIT Françoise, CHABERT Emma, DIDIER Claude, MONTAGNON Danielle, DOLCI Marc, VERNAY Gentiane, CHEVALIER Bernard.

Excusée: GOUTEL Jean Louis pouvoir remis à CHEVALLIER Bernard, MENVIELLE-CHABERT Véronique pouvoir remis à CHEVALLIER Bernard, GARAYT Myriam pouvoir remis à LORENZI Florence, CHEVALLY Gérard pouvoir remis à SUZZARINI Pierre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame VERNAY Gentiane est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le Maire ouvre la séance à 18H30 et annonce l'ordre du jour.

Le Maire ouvre la séance à 18H30 et annonce l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2021
- 2. Présentation du RPQS (Rapport Prix Qualité du Service Public de l'eau et l'assainissement collectif)
- 3. Urbanisme : Acquisition de l'immeuble situé. Place de la Halle
- 4. Urbanisme : Convention d'accompagnement avec le CAUE
- 5. Urbanisme : Précision sur l'acquisition de la parcelle au Pré-Colombon.
- 6. Associations : versement de subventions exceptionnelles à la Cie Accord des On et Football Club Sud Isère
- 7. Economie : Etude coworking, télétravail et tiers lieux en Trièves : convention de participation financière.
- 8. Jeunesse : accompagnateurs de cars scolaire : création d'emplois non permanents pour accompagnateur de car scolaire des enfants de moins de 3 ans et mutualisation avec St Baudille et Pipet
- 9. Eau et Assainissement : convention d'assistance technique avec le Département.
- 10. Développement économique : précisions sur la mise en place d'ateliers culinaires (suite délibération du 15 juin 2021)
- 11. Fiscalité : exonérations et abattements.
- 12. Question diverse:
 - Création commission d'urbanisme.

1-Approbation du PV du CM du 15 juin 2021

Le PV du CM du 15 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

2- EAU et ASSAINISSEMENT : Présentation du RPOS

Cf. PPT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020 ;
- d'indiquer que ce dernier sera transmis aux services préfectoraux et mis à disposition du public ;
- de prendre acte du plan d'action eau et assainissement collectif pour l'année 2022.

3-URBANISME : acquisition de l'immeuble situé place de la Halle

- > présentation par Claude Didier et le Maire : créer une maison des associations (MDA)
- ➢ B. Chevalier se demande si les Domaines ont été saisi. Pas d'obligation pour les communes de − 2000 habitants. Il souligne que ce futur projet de maison des associations ne sera pas adapté aux PMR; qu'en revanche, une maison des associations aurait été plus adaptée dans l'ancien bâtiment de la trésorerie. Il regrette la précipitation dans l'achat de cet immeuble.
- Pierre Suzzarini répond que les propriétaires ont proposé un prix moins cher que cela ne l'aurait été si les vendeurs auraient vendu ce bien à un privé ; qu'aujourd'hui le prix du foncier sur Mens a augmenté ; que maintenir radio Dragon dans les lieux implique aussi de tenir compte de leur contrainte de diffusion et du matériel technique déjà en place; qu'en ce qui concerne l'ancien bâtiment de la TP, propriété de la communauté de communes, le Maire informe le conseil que la comcom ne souhaite plus vendre ce bien ; qu'enfin, le maire relève que l'immeuble place de la halle a un intérêt patrimonial réel, et qu'il est intéressant que la commune acquiert du foncier sur cette place.
- Filles Barbe rappelle que la commue avait fait part à la comcom de son souhait de récupérer le local à côté de l'OT pour précisément y loger des associations. La commune a reçu une fin de non-recevoir de la comcom à ce sujet. D'où le rebond intéressant d'acquérir l'immeuble place de la halle pour y loger des associations.
- ➤ Claude Didier précise que, sur le long terme, une réflexion nait sur le fait d'avoir plusieurs lieux d'accueil pour les associations, ou dit différemment d'avoir des tiers-lieus multi-sites ; ce qui en plus, permettrait de résoudre la question de l'accès des PMR.
- ➤ Bernard Chevallier n'est pas convaincu du site choisi mais reconnaît la nécessité d'avoir une MDA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 12 voix pour et 3 abstentions :

- d'autoriser l'acquisition de l'immeuble situé place de la halle et cadastré AI 182 actuellement occupé par l'association Radio Dragon pour un montant de 150 000 €:
- de rappeler que cette dépense est inscrite au budget 2021 chapitre 21.
- de dire que les frais afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune ;
- d'autoriser le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document afférent à cette acquisition ;
- de prendre acte qu'un dossier auprès de la maison du Territoire a été déposé le 31 juillet aux fins de :
 - o reconnaître ce projet comme étant à projet d'intérêt territorial ;
 - o de solliciter les subventions à hauteur de 40% sur le chiffrage de l'acquisition et des frais y afférent ainsi que pour les travaux à entreprendre (Cf. Dossier joint et devis).
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès d'autres partenaires financiers.

4- URBANISME: Convention d'accompagnement avec le CAUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider les termes de la convention avec le CAUE jointe en annexe ;
- de valider la participation de la commune à hauteur de 510 € TTC ;
- de dire que les dépenses sont inscrites au budget 2021.
- d'autoriser le maire à signer ladite convention.

5- URBANISME : Précision sur l'acquisition de la parcelle au Pré-Colombon

Le Maire précise qu'il ne s'agit que d'un complément technique demandé par le notaire du vendeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de compléter la délibération du 15 juin 2021 portant acquisition de la parcelle n°AE 172 de 2960 m2 à 35 € le m2 ; soit une valeur de 103 600 € comme suit :
 - o d'autoriser Monsieur le Maire à subdéléguer ses pouvoirs de signature au profit d'un collaborateur ou employé de l'étude de Maître Danet.

6- ASSOCIATIONS : Versement de subventions exceptionnelles à Cie Accord des On et Football Club Sud Isère

- ➤ Gilles Barbe note que 185 personnes ont été transportées par la navette marché contre 125 en 2020. Le parking des Sagnes n'est pas assez exploité. Pas d'explication ; un changement des habitudes et de comprtement qui prendra du temps. Le Maire propose de réfléchir à une signalétique pertinente. Gentiane Vernay indique qu'une information dans le TUM auprès des communes alentours pourrait être faite + en amont.
- ➤ Gilles Barbe tient à remercier les agriculteurs quoi ont joué le jeu de ne pas traverser le bourg les jours de marchés.

➤ Marc Dolci souligne que le minibus de la comcom (Mixages) devrait pouvoir être mis à disposition de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à la Compagnie Accord des On ;
- de verser une subvention exceptionnelle de 400€ à l'association Foot Sud Isère ;
- de dire que ces dépenses sont inscrites au budget 2021, chapitre 65.

(NPPV de Florence Lorenzi pour Foot Sud Isère).

7- ECONOMIE : Etude co-working, télétravail, et tiers lieux en Trièves- convention de participation financière avec les communes partenaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider les termes de la convention avec la communauté de communes, Gresse-en-Vercors, St Martin de Clelles et Châtel, jointe en annexe ;
- de valider la participation de la commune à hauteur de 1277,75€ TTC ;
- de dire que les dépenses sont inscrites au budget 2021.
- d'autoriser le maire à signer ladite convention.

8- SCOLAIRE : Accompagnateurs de car scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de prendre en charge les frais de personnel supportés par la commune de Saint Baudille et Pipet dans les conditions suivantes :
 - Montant : 50% du coût global des frais de personnel
 - Modalités de paiement : sur titre émis par la Commune de Saint Baudille et Pipet, en une fois, après paiement du dernier salaire.
 - Durée : Année scolaire 2021-2022
 - Condition suspensive : fréquentation du bus scolaire par des enfants de moins de 5 ans, domiciliés à Mens.
- de créer, pour l'année scolaire 2021/2022, un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité et de recruter un agent contractuel accompagnateur de car scolaire pour la ligne Ser Clapi/Mens sur les bases suivantes : 8 heures par semaine. IB350/IM327 (équivalent grade adjoint technique 2^{ème} classe);
- d'autoriser le maire à signer le contrat de travail y afférent.

9- EAU & ASSAINISSEMENT : Convention d'assistance technique avec le Département

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider les termes de la convention avec la communauté de communes, jointe en annexe ;
- d'autoriser le maire à signer ladite convention.

10- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : précision sur la mise en place d'ateliers culinaires en partenariat avec le collectif d'entraide et l'association Pep's Trièves

➤ Gilles Barbe informe que l'appel à projet a réussi avec 80% de subvention. Ayant eu l'information ce jour, il faudra que la CM réajuste les montants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- pour se mettre en cohérence suite au dépôt des demandes de subventions, de préciser que les montants inscrits au plan de financement s'entendent bien toutes taxes comprises (TTC).

11- FISCALITE : Exonérations et Abattements

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de décider de ne pas instaurer de dispositifs d'abattement ou d'exonérations nouveaux de la fiscalité directe locale pour 2022.

12 - QUESTION DIVERSE

Création d'une commission d'urbanisme: il est question de remplacer la commission d'aide à la décision d'urbanisme par une commission d'urbanisme. L'idée est que cette commission, à l'instar de ce qui se fait dans la plupart des collectivités, se réunisse 1 fois /mois pour « balayer » l'ensemble des projets déposés avec des focus, si nécessaire, sur certains projets.

Composition : M. Dolci-B. Chevallier- G. Chevally- M. Garayt-D. Montagnon- C. Didier- Le Maire.

Fin de séance à 20H

Prochain conseil municipal: mardi 19 octobre 2021.
